

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-263 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION

Centre de Médecine du Sport : approbation d'un projet de convention de partenariat entre Brest métropole et diverses structures sportives pour le suivi médical des sportifs de sections sportives scolaires.

Le rapporteur, M. Patrick APPERE
donne lecture du rapport suivant

EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Centre de Médecine du Sport : approbation d'un projet de convention de partenariat entre Brest métropole et diverses structures sportives pour le suivi médical des sportifs de sections sportives scolaires.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Centre de Médecine du Sport de Brest métropole est labellisé plateau technique agréé Jeunesse et Sports de Bretagne. Il bénéficie d'un soutien financier pour assurer ses missions de la part du Conseil départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne et de la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne (DRJSCS).

Son action s'inscrit notamment dans la politique Sport Santé de la DRJSCS et dans la politique nationale Sport Santé qui prévoient, pour le sport de haut niveau, une surveillance médicale obligatoire s'agissant :

- ✓ Des Centres Labellisés d'Entraînement (CLE) ;
- ✓ Des sportifs de haut niveau (Pôle Espoir, Club Pro, Centre de formation) ;
- ✓ Des sportifs des sections sportives scolaires et universitaires (SSS, SSU).

Le sport de haut niveau repose sur des critères bien établis qui sont :

- La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives ;
- Les compétitions de référence ;
- Les listes des sportifs de haut niveau et espoirs ;
- Les parcours de l'excellence sportive (évolutif).

Le Centre de Médecine du Sport réalise un certain nombre d'actes médicaux réglementaires vis-à-vis des sportifs inscrits dans les sections sportives scolaires. Ainsi le CMS assure pour les Sections Sportives Scolaires :

- les bilans médicaux, la visite médicale de non contre-indication (VMNCI), bilan diététique, bilan psychologique

D'une part, le Centre de Médecine du Sport assure le suivi médical de sportifs affiliés à la Fédération Française de surf. Il est proposé de signer une convention avec la Fédération Française de Surf et la Ligue de Bretagne de surf définissant les modalités de suivi des sportifs, notamment la prise en charge de la facturation d'une partie des actes médicaux réalisés par la Fédération Française de surf sur la base des tarifs approuvés par la délibération C 2014-06-144 du Conseil de Communauté du 24 juin 2014 pour la période 2018 à 2020.

D'autre part, il est proposé de signer une convention pour les périodes scolaires 2018/2019 et 2019/2020, en fonction des éléments décrits ci-dessus, entre Brest métropole et chacun des établissements suivants :

- Le collège Victoire Daubié à Plouzané pour le suivi médical des sportifs de la section sportive scolaire de rugby ;
- Le collège Mescoat à Landerneau pour le suivi médical de sportifs de la section sportive scolaire de handball ;
- Le collège de la Fontaine Margot - Keranroux pour le suivi médical de sportifs de la section sportive scolaire de badminton ;
- Le collège Nelson Mandela à Plabennec pour le suivi médical de sportifs de la section sportive scolaire de football ;
- Le collège Kerzouar à St Renan pour le suivi médical de sportifs de la section sportive scolaire de basketball.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les conventions pour la période 2018/2020 entre Brest métropole et la Fédération Française de Surf et la Ligue de Bretagne de surf d'une part, et d'autre part, avec chacun des collèges suivants :

- Victoire Daubié à Plouzané, section rugby ;
- Mescoat à Landerneau, section handball ;
- Fontaine Margot - Keranroux à Brest, badminton ;
- Nelson Mandela à Plabennec, football ;
- Kerzouar à St Renan, basketball ;

pour le suivi médical des sportifs de leur section sportive scolaire et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE